

En 2017, les transports scolaires deviennent régionaux.



Région
Hauts-de-France



LE TRANSPORT SCOLAIRE 2017 2018

Dès le 1^{er} septembre 2017, la **Région Hauts-de-France** devient organisateur des transports scolaires (*). Le **Conseil départemental de l'Oise** assure uniquement le transport des élèves et des étudiants en situation de handicap.



- ➔ Primaires
- ➔ Collégiens
- ➔ Lycéens
- ➔ Étudiants, apprentis, etc.



oïsemobilité
Syndicat Mixte des Transports
Collectifs de l'Oise



Région
Hauts-de-France

COMMENT S'INSCRIRE ?

Deux possibilités :

- 1 **En ligne**, complétez le formulaire d'inscription et procédez au règlement sur le site **oise-mobilite.fr**, rubrique « scolaires » (suivi, inscription, duplicata et titres provisoires).
- 2 **Par courrier**, adressez aux délégataires (ATRIOM ou KRDSO, adresses ci-dessous) **le formulaire d'inscription accompagné du règlement annuel** (formulaire téléchargeable sur le site **oise-mobilite.fr**, également disponible dans les cars et dans les Maisons du Conseil départemental).

FRAIS 2017/2018 D'INSCRIPTION



Les inscriptions seront possibles à compter du **1^{er} juin 2017**.

Après le 15 septembre 2017, les frais d'inscription seront **majorés de 20€** (sauf en cas de déménagement ou affectation tardive justifiée)

Privilégiez l'inscription en ligne, c'est facile !

- 1 Bénéficiez de la possibilité d'un règlement en **3 fois sans frais**.
- 2 Profitez d'un **accès direct au suivi de votre dossier**.
- 3 Éditez un **titre provisoire** de transport valable 15 jours (en attendant la réception du Pass Oise Mobilité).

En 2017, les transports scolaires deviennent régionaux.

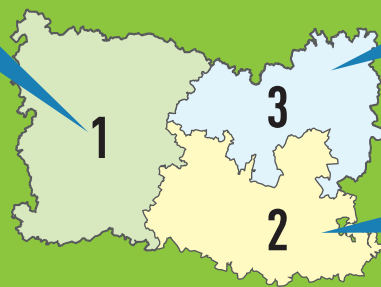


EN CAS DE PERTE, VOL OU DÉTÉRIORATION

Faire une **demande de duplicata** et payer la somme de **8 €** (somme restituée en cas de défaut de conception technique avéré).

Zone 1

ATRIOM du Beauvaisis
47, rue Corréus
60000 BEAUVAIS
Tél : 03 44 48 70 10
atriom.beauvaisis@transdev.com



Zone 3

ATRIOM du Compiégnois
47, rue Corréus
60000 BEAUVAIS
Tél : 03 44 48 70 10
atriom.compiégnois@transdev.com

Zone 2

KEOLIS RDSO
21, avenue Félix Louat
60300 SENLIS
Tél : 03 44 53 93 60
krdsso@keolis.com



COLLÈGE

- 1 Je monte à l'avant du véhicule
- 2 Je « valide » sur le valideur ou sur le pupitre conducteur
- 3 Lorsque la lumière verte s'allume, accompagnée d'un bip sonore : je peux passer en règle



QUELS SONT LES PRÉ-REQUIS POUR BÉNÉFICIER DE LA PRISE EN CHARGE ?

- pour les primaires : être scolarisé en regroupement pédagogique ;
- pour les collégiens et lycéens : être domicilié dans l'Oise à plus de 3 km en zone rurale et 5 km en zone urbaine de l'établissement public désigné par la carte scolaire ou de l'établissement privé le plus proche du domicile et sous contrat avec le ministère de l'Éducation Nationale ou le Ministère de l'Agriculture.

QU'EST-CE QUE LE PASS OISE MOBILITÉ ?

Cette carte, valable **5 ans minimum**, permet d'emprunter les lignes du réseau interurbain de l'Oise. Vous devez la **conserver et la paramétrer chaque année**.



COMMENT L'UTILISER ?

Le Pass Oise Mobilité est **valable** pour un **aller-retour par jour** sur le trajet **domicile-établissement** fréquenté. Il doit être **validé par l'élève à chaque montée** dans l'autocar.

En cas de correspondance, la validation est à effectuer sur chaque trajet autorisé. **L'élève en situation de garde alternée** disposera d'une **seule carte** qui autorisera les **deux trajets**.

EN CAS DE CONTRÔLE ?

Durant le mois de septembre, une tolérance est accordée à l'élève inscrit au transport scolaire n'ayant exceptionnellement pas « validé » son Pass Oise Mobilité dans l'autocar ou ne l'ayant pas en sa possession. Un courrier lui expliquant de nouveau les règles d'accès à bord lui sera adressé.

Passé ce délai de tolérance, celui-ci devra acheter un billet unitaire de 3 € lors de sa montée dans le car. Pour les collégiens ne pouvant s'acquitter du prix d'un billet, l'accès au car ne leur sera pas refusé mais ils s'exposeront à une verbalisation. En revanche, pour les lycéens, sans régularisation d'une situation de fraude sous 15 jours après une verbalisation, l'accès au car leur sera refusé (conformément au règlement intérieur applicable sur le réseau interurbain de l'Oise).

Vous êtes **étudiants, apprentis, stagiaires** ou tout autre usager et souhaitez emprunter les lignes du réseau interurbain de cars ? C'est possible !

OÙ TROUVER DES INFORMATIONS SUR LES HORAIRES ET L'ÉTAT DU RÉSEAU ?

- sur le site **oise-mobilite.fr**
- à l'**agence Oise Mobilité** et aux **arrêts de cars**
- par **sms** ou par **e-mail** :



Alertes perturbations de votre ligne par SMS ou email

inscription GRATUITE : **oise-mobilite.fr**
> Mon espace

(services gratuits et sans engagement)



Le Département assure pour sa part le transport des élèves et des étudiants handicapés domiciliés dans l'Oise. Pour tout renseignement, s'adresser par mail à transport.scolaire.handicap@oise.fr

En 2017, les transports scolaires deviennent régionaux.



oiseMOBILITÉ
Syndicat Mixte des Transports
Collectifs de l'Oise



*Loi NOTRe - Article 15 :

« Art. L. 3111-1.-Sans préjudice des articles L. 3111-17 et L. 3421-2, les services non urbains, réguliers ou à la demande, sont organisés par la région, à l'exclusion des services de transport spécial des élèves handicapés vers les établissements scolaires. »